



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE GREVILLE HAGUE
DU 03 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le trois septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt huit août deux mille quatorze, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Didier LE BEL, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier LE BEL, Yves SIMON, Christelle HÉLYE, Nathalie FAGNENT, Michael TARDIF, Jean LECOSTEY, Céline OLIVIER, Sophie BONNISSENT, Dalila BRISSET, Georges DOUAT, Marie KIRCHNER, Eric HUREL
Hubert DUBOST a donné procuration à Didier LE BEL,
Serge LESVENTES a donné procuration à Yves SIMON,
Marie KIRCHNER a été désignée secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion précédente

1) FONCTION PUBLIQUE

1-1) ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Création d'un poste d'adjoint d'animation 2ème classe

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 n° 84-53 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi, dans le but de pérenniser l'activité de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de la commune, d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet à compter du 01/01/2015.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint d'animation 2ème classe à temps complet à compter du 01/01/2015.
Cet emploi permanent pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,1°,2°,3°,4°,5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

1-1-2) REGIME INDEMNITAIRE FILIERE ANIMATION

Conformément à la délibération du 24/10/2013, le conseil municipal, confirme sa volonté d'attribuer le régime indemnitaire, IAT et IEMP, à la filière animation.

1-2-3) EMBAUCHE D'UN CAE (CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI)

Suite à la délibération du 18/06/2014, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder à l'embauche d'un jeune en CAE, 20 heures par semaine à compter du 01/10/2014. Des contacts seront pris auprès de Pôle emploi.

1-2) SECRETARIAT DE MAIRIE

Mr le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26/01/1984 n° 84-53 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi, d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet : 15 heures hebdomadaires à compter du 01/12/2014, pour venir en aide au travail de secrétariat de mairie,

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint administratif 2ème classe à temps non complet : 15 heures hebdomadaires à compter du 01/12/2014.

Cet emploi permanent pourra être pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3,1°,2°,3°,4°,5°.

L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint d'animation 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les : **LUNDI** de 14 heures à 18 heures

: **MERCREDI** de 9 heures à 12 heures

: **JEUDI** de 14 heures à 18 heures 30

SITE : mairie.greville-hague.fr

2) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

2-1) COMMISSION BATIMENTS

Yves SIMON rend compte au conseil de la réunion qui s'est tenue le 25/08/2014. La commission s'est rendue dans les deux logements communaux libres de locataires.

LOGEMENT 1 DU PRESBYTERE:

Les travaux d'étanchéité du pignon pour lesquels un ordre de service a été transmis à l'entreprise Noël HENRY vont être réalisés fin septembre. L'ensemble du logement est en bon état et prêt à la remise en location. Le conseil municipal consent à établir un nouveau bail aux mêmes conditions que le précédent à compter du 01/10/2014 moyennant un loyer mensuel de 250€ révisable chaque année, conformément à l'indice de la construction.

LOGEMENT DU GROUPE PRIMAIRE:

Logement situé au 1er et 2 eme étage de la partie ancienne de l'école primaire (ancien logement de fonction).

Yves SIMON liste les travaux à faire dans ce logement pour le rendre habitable.

La commission au vu des travaux à faire propose au conseil deux solutions pour la remise en location de ce logement.

Solution N°1 : Effectuer un minimum de travaux permettant, de remettre le logement en location dans un délai relativement court et minimiser son inconfort actuel.

Solution N°2 : (Retenue par l'ensemble les membres de la commission)

Établir un programme de réhabilitation de l'appartement. Mise aux normes; (isolation thermique et phonique, électricité, chauffage, etc.....).

Afin d'évaluer au plus près les travaux à effectuer et de donner un choix objectif quant au devenir de ce logement, le conseil municipal décide de demander l'appui des services techniques de la CCH pour établir un cahier des charges avec estimatif des deux solutions retenues.

ECLAIRAGE EXTERIEUR DU CLOS MILLET

Cet éclairage n'étant pas fiable, la commission propose de contacter des entreprises pour trouver des solutions adaptées aux problèmes électriques rencontrés.

2-2) COMMISSION ANIMATION

Christelle HELYE rend compte des travaux de la commission animation :

Actuellement en préparation, dans le cadre du bicentenaire de la naissance de Millet:

- le marché du terroir et de l'artisanat prévu le 05/10/2014. Les inscriptions fonctionnent très bien et seront closes très prochainement,

A cet effet le conseil municipal fixe le droit de place à 3€ le ml au profit de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) Pôle Jeunesse,

-Des contacts ont été pris avec l'association Hag'Artistes pour la tenue d'un atelier peinture en même temps que le marché du Terroir.

-Une exposition de tableaux, prêtée gracieusement par Ghislain QUESTEL, se déroulera à la salle des fêtes,

- Des randonnées pédestres seront organisées « Sur les pas de Millet », avec visite de la maison Millet. Un droit d'inscription de 5€ par adulte sera demandé.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

- Une petite restauration sera organisée le midi.

- La chorale La clé des Chants organise également un spectacle les 04 et 05/10 dans l'église, 8€ par adulte, gratuit pour les moins de 10 ans.

La commission Culture communication est chargée de produire une affiche pour annoncer ses différentes manifestations.

Concernant les manifestations 2015, sont retenues:

Les vœux à la commune: 11/01/2015,

Le 17/05/2015: marché aux fleurs,

En mars 2015: repas des aînés,

En juin 2015: repas communal,

La commission Animation se réunira le 11/09/2014 à 18 heures pour l'organisation du repas des aînés de cette année prévu le 28/09.

Un devis pour des nappes en tissu est présenté par Céline OLIVIER. Vu le coût, 668€, le conseil municipal ne donne pas suite.

La commission Salle des fêtes se réunira le 18/09 à 20 heures, en présence de Cathy BLANC, responsable des salles, pour revoir les différents règlements et les tarifs de location.

2-3) COMMISSION CULTURE COMMUNICATION

INFORMATION:

Marie KIRCHNER informe le conseil municipal de la distribution d'un nouveau flash info à la population: un exemplaire de celui ci est remis aux conseillers.

Les articles de presse concernant la commune sont visibles sur le compte Gmail ouvert à cet effet.

Spectacle de Millet dans l'église les 04 et 05/10/2014: Les réservations seront prises auprès de la Chorale, l'Office du Tourisme de la Hague et à la Mairie de Gréville, un pot sera offert par la commune à l'issue du spectacle du 04/10,

Préparation du bulletin municipal: la commission se réunira le 10/09/2014 à 20 h30.

Concernant la bibliothèque, un projet d'arbres à livres est en cours: l'opération consiste à accrocher des livres dans un arbre et permettre aux lecteurs de venir consulter sur place une lecture de son choix créant ainsi un autre mode d'échange.

Journée du Patrimoine: une visite de la batterie du Castel Vendon est organisée par le conservatoire du littoral le 21/09 pour les habitants de Gréville, il est conseillé de s'inscrire au préalable.

3) TRAVAUX DIVERS

Un arbre, se trouvant sur la propriété d'une habitante du Hameau Cousin, empiète sur la voie publique entraînant d'une part une détérioration de la chaussée, et d'autre part, une gêne importante au niveau du voisinage du fait de son envergure.

Le conseil municipal,

-considérant que les différents échanges avec la propriétaire sont restés sans effet, notamment la mise en demeure de procéder aux travaux d'abattage de cet arbre,

Décide, à l'unanimité, de procéder à ces travaux.

La propriétaire sera sommée de rembourser la commune à hauteur des frais engagés.

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr

Deux devis sont présentés, l'entreprise THARSILE de Urville Nacqueville, et l'entreprise Elag'Alex de Les Pieux. L'entrepris THARSILE, moins disante, est retenue pour un montant TTC de 2160€.

4) DPU (DROIT DE PREMPTION URBAIN)

La commune renonce à son DPU dans le cadre de la vente des parcelles cadastrées section C 71 et 72 situées 3 Route de la pointe.

5) VIREMENTS DE CREDITS

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, les virements de crédits suivants :

MAISON MILLET

Chapitre 011 :

DEPENSES

Article 6063 : Petit matériel : + 170€

Article 6064 : Fournitures administratives : + 90€

Article 6078 : Achat fournitures diverses : - 260€

ALSH POLE JEUNESSE

DEPENSES

Chapitre 011

Article 6232 : Animations diverses : + 1500€

Article 6256 : frais de missions : + 300€

Article 6262 : Frais de télécommunications : + 800€

Article 6247 : Transports collectifs : - 2600€

6) QUESTIONS DIVERSES

6-1) VOL DANS L'EGLISE

Mr le Maire informe le conseil municipal du vol d'un calice à l'église, une plainte a été déposée à la gendarmerie. Des renseignements seront pris pour répertorier et sauvegarder les objets détenus dans l'église.

6-2) REMERCIEMENTS SUBVENTIONS

Mr le Maire donne lecture au conseil municipal des remerciements reçus de plusieurs associations suite au versement des subventions.

Mr le Maire informe le conseil d'une part du don d'un tableau par Mr Jacques SEBIRE représentant une œuvre de MILLET ainsi que du don d'une maquette d'un soldat, réalisée dans un obus, par Mr Jules Yves LELONG, présent au repas communal de juin dernier. Des courriers de remerciement seront adressés à ces deux personnes.

6-3) SYNTHÈSES DES RÉUNIONS DE BUREAU

Dalila BRISSET présente au conseil municipal une synthèse des différents comptes rendus de réunions de bureau, du maire et des adjoints, qui se tiennent chaque mardi. Dalila propose une méthode à suivre pour mettre en avant les points restant à gérer. Chacun prend connaissance de la méthode et approuve ce mode de suivi.

PROCHAINE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL 02/10/2014 A 20 HEURES

Nombre de membres du conseil municipal : 14

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 14

Date de convocation : 28/08/2014

Date d'affichage : 08/09/2014

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 08/09/2014

et publication du 08/09/2014

MAIRIE DE GREVILLE-HAGUE 50440 Tel : 02.33.01.81.31 Fax 02 33 01 81 32

Secrétariat ouvert au public les :LUNDI de 14 heures à 18 heures

:MERCREDI de 9 heures à 12 heures

:JEUDI de 14 heures à 18 heures 30

SITE :mairie.greville-hague.fr